

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE DE 10 POSTES  
D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS COMPLET  
GA COHESION SOCIALE EGALITE FEMMES HOMMES  
ALVEOLE**

DGA Ressources et relations aux administrés  
- Ressources humaines et appui managérial - LR  
N° 2023 - D - 021

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-2,
- Vu la délibération n° 2021.12.246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2022-A-100 du 23 mars 2022 de monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein de l'ALVEOLE,

**DECIDE**

**Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 10 postes d'adjoint d'animation à temps complet au sein de la DGA cohésion sociale égalité femmes hommes à l'ALVEOLE pour la période du 6 février 2023 au 19 février 2023.

**Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 30 janvier 2023  
Par délégation,  
Pour le Président,  
Le conseiller délégué,  
membre du bureau

Eric BIOJOUT



Certifié exécutoire reçu en  
Préfecture le :- 2 FEV. 2023  
Publié ou notifié  
Le : 06 FEV. 2023